



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Rapport de maintenance ANSSI-CC-2017/28-M01

ID-One ePass IDL Full EACv2 in EAC with PACE MRTD configuration on Infineon SLE77CLFX2400P and SLE77CLFX2407P

code SAAAAR 084194

Certificat de référence : ANSSI-CC-2017/28

Paris, le 4 novembre 2021

Le directeur général de l'Agence nationale de la
sécurité des systèmes d'information

Guillaume POUPARD

[ORIGINAL SIGNE]



AVERTISSEMENT

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de cette nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

1 Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2017/28, ID-One ePass IDL Full EACv2 in EAC with PACE MRTD configuration on Infineon SLE77CLFX2400P and SLE77CLFX2407P, code SAAAAR 084194, certifié par l'ANSSI le 11 mai 2017.
[SUR]	Procédure : Surveillance des produits certifiés, référence ANSSI-CC-SUR-P-01.
[R-S01]	Rapport de surveillance ANSSI-CC-2017/28-S01, ID-One ePass IDL Full EACv2 in EAC with PACE MRTD configuration on Infineon SLE77CLFX2400P and SLE77CLFX2407P, ANSSI-CC-2017/26-S01, 19 octobre 2018.
[R-S02]	Rapport de surveillance ANSSI-CC-2017/28-S01, ID-One ePass IDL Full EACv2 in EAC with PACE MRTD configuration on Infineon SLE77CLFX2400P and SLE77CLFX2407P, ANSSI-CC-2017/26-S02.
[MAI]	Procédure : Continuité de l'assurance, référence ANSSI-CC-MAI-P-01.
[IAR]	<i>ASTERION – Surveillance 2021 Impact Analysis Report</i> , FQR 110 9910, version 3, 4 octobre 2021.
[RM-Lab]	<i>Evaluation Technical Report Addendum ASTERION CC project</i> , référence ASTERION_ETR_ADD_v1.0, 6 octobre 2021, SERMA SAFETY & SECURITY.
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.</i>
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, 2 juillet 2014.</i>

2 Identification du produit maintenu

Le produit objet de la présente maintenance est « ID-One ePass IDL Full EACv2 in EAC with PACE MRTD configuration on Infineon SLE77CLFX2400P and SLE77CLFX2407P, code SAAAAR 084194 » développé par la société OBERTHUR TECHNOLOGIES devenue aujourd'hui IDEMIA.

Ce produit a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2017/28 (référence [CER]).

3 Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) mentionne que le cycle de vie a été modifié : l'adresse des sites de Courbevoie et Pessac a changé.

Le CESTI en charge de l'évaluation initiale a émis un rapport d'évaluation partielle (référence [RM-Lab]) pour réévaluer les composants d'assurance ALC impactés par l'évolution du cycle de vie du produit.

4 Fournitures applicables

Le tableau ci-dessous liste les fournitures, notamment les guides applicables au produit maintenu. La dernière colonne identifie l'origine de la prise en compte par l'ANSSI du document correspondant. En particulier, [R-M01] référence la présente maintenance.

Les guides contenant de nouvelles recommandations sécuritaires obligatoires par rapport au certificat initial apparaissent en gras.

[GUIDES]	<i>ePass ICAO essential Perso Guide</i> , référence FQR 110 7226, version 6, 9 janvier 2017, IDEMIA (ex OBERTHUR).	[CER]
	<i>ePass ICAO essential OPERational user Guide</i> , référence FQR 110 8250, version 2, 18 octobre 2016, IDEMIA (ex OBERTHUR).	[CER]
	<i>Recommendations for crypto assessment compatibility</i> , référence FQR 110 8357, version 5, 2 septembre 2021, IDEMIA (ex OBERTHUR).	[R-S02]
[ST]	<p>Cibles de sécurité de référence: <i>ID-One ePass IDL Full EACv2 in EAC with PACE MRTD configuration – Security Target</i>, référence FQR110 8176, version 5, 27 août 2021, IDEMIA (ex OBERTHUR) ;</p> <p>Version publique : <i>ID-One ePass IDL Full EACv2 in PACE MRTD configuration – Security Target Lite</i>, référence FQR110 8337, version 3, août 2021, IDEMIA (ex OBERTHUR).</p>	[R-M01]
[CONF]	<p>Liste de configuration du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ASTERION Configuration List</i>, référence FQR 110 8173, version 5, 4 octobre 2021, IDEMIA (ex OBERTHUR). 	[R-M01]

5 Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée.

Les évolutions mineures du présent produit ne remettent pas en cause les évaluations menées en composition sur ce produit.

7 Reconnaissance du certificat

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord², des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour certains équipements matériels avec boîtiers sécurisés, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires³, des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

² La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

³ La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.